

A l'attention des membres
du Comité de quartier n° 2
Le Bourg rive droite – Les bannettes –
Chapays – Champ de la Cour

Dossier suivi par :
Pole Direction Générale
☎ : 04 76 50 47 16
mél : pole.dg@ville-voreppe.fr

Voreppe, le 9 juillet 2021



Madame, Monsieur,

Suite à la visite de terrain au sein de votre quartier qui s'est déroulée le 16 juin dernier, nous vous prions de trouver ci-après un compte rendu des principaux points abordés par le comité de quartier lors de cette déambulation et des premiers éléments de réponses que nous pouvons vous apporter.

Rues du Port, Tilleuls, Bannettes

Le comité de quartier souhaite la réouverture de la rue du Port du haut à en bas, en sens unique descendant jusqu'au Portières, dont ils estiment l'essai non concluant (reprise fiche navette 2021/13), ils précisent également que les chicanes rue des Bannettes sont inutiles, qu'aucun ralentissement ne se fait et que cela est un danger pour les piétons (fiche navette 2021/14).

-> **Réponse des représentants de la Mairie** : Un groupe de travail circulation avait été créé en 2020, il est proposé d'organiser une réunion avec ce groupe de travail circulation début septembre

Visibilité carrefour rue des Tilleuls, rue du Port non satisfaisante : les véhicules venant de la rue des tilleuls et souhaitant prendre la rue du port dans le sens descendant ne sont pas prioritaires, mais ne peuvent pas voir si un véhicule est déjà engagé dans le sens montant.

→ **Réponse des représentants de la Mairie** : Étudier la possibilité d'inverser le sens de priorité

Possibilité d'aménagement d'un chemin piéton dans le prolongement du chemin de la Sure => chemin des Buis – Question foncier ?

-> **Réponse des représentants de la Mairie** : réponses déjà transmises dans le retour des fiches navettes du 16 avril 2021. Le chemin privilégié est d'emprunter la rue des Tilleuls.

En effet, il ne semble pas pertinent d'aménager et d'entretenir un nouveau cheminement, sur le domaine public départemental, alors que la rue des tilleuls ne

se trouve qu'à quelques mètres et que son dimensionnement et les flux véhicules observés sur cette voie montrent qu'elle est "apte" à recevoir des flux de déplacement modes doux. Enfin, dans le cadre de l'opération de restructuration du secteur chapays champs de la cour, il est à noter que la rue des tilleuls sera connectée à un maillage de voie verte traversant l'opération.

Reconstitution square des bannettes

-> **Réponse des représentants de la Mairie** : rajout à court terme d'une poubelle et confortement de la haie existante. Il est d'ailleurs indiqué que dans le cadre de l'opération de restructuration du secteur CHAPAYS – Champs de la Cour, il est prévu de requalifier également ce square.

Les représentants de la Mairie indiquent enfin qu'une réunion de présentation de l'opération "globale" sera organisée en septembre par le Pays Voironnais, maître d'ouvrage de l'opération.

Chemin de la sure, détour par Champ de la Cour

Le comité de quartier souhaite l'aménagement d'un espace jeunes dans le quartier.

-> **Réponse des représentants de la Mairie** : la question d'un espace polyvalent de loisirs ou de pratiques sportives accessible à tous les jeunes se pose depuis de nombreuses années et reste à imaginer. Les élus conduisent actuellement une réflexion sur ce sujet afin de répondre rapidement, aux besoins des jeunes, sans attendre l'urbanisation du secteur du Champ de la Cour, où un espace dédié aux activités des jeunes sera également aménagé.

Le lieu actuellement privilégié serait l'espace Samuel Paty, situé devant l'entrée du collège Malraux. Il est central, à mi-chemin entre le centre bourg et les habitations du sud de la commune, avec un voisinage limité. Il pourrait être aménagé de modules pour la pratique de sports urbains : skate parc, basket, handball et foot, ... ainsi que d'un lieu de rencontre pour se poser et discuter.

Apporter des solutions concrètes aux aspirations des jeunes, qui composent près de 20 % de la population, est un enjeu essentiel pour lequel, l'ensemble des élus du Conseil municipal, autour de Pascal Jaubert, sont mobilisés.

Etude CAPV/Ville/Département sécurisation traversée cycle monument aux morts.

-> **Réponse des représentants de la Mairie** :

Lors d'une réunion organisée sur place fin avril avec les animateurs du CQ, il avait été envisagé la mise en place de signalétique "provisoire" pour faciliter la traversée du carrefour pour les cycles. S'agissant de voies départementales, la Mairie a demandé l'accord au département pour mettre en place cette signalétique. Le département a indiqué ne pas y être favorable : les aménagements proposés ne pourraient respecter les règles de l'art (domaine d'emploi, dimensions,...) à moins de travaux beaucoup plus lourds et pourraient donner une "fausse impression de sécurité".

La signalisation sur la contre-allée de la thivollière pourra par contre être réalisée (compétence communale)

Pont de Fontanieu

Les représentants de la Mairie indiquent que le Pays Voironnais a lancé les études de Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'un itinéraire cycle entre le giratoire de Roize et centr'alp, en passant par le pont de fontanieu. 3 scénariis pour le pont seront étudiés :

- 1) aménagement d'une voie cycle en site propre et mise en place de feu tricolores
- 2) aménagement d'une voie cycle en site propre et mise en sens unique du pont,
- 3) réserver le pont aux déplacements modes doux.

Les membres du CQ indiquent qu'il pourrait être pertinent que le(s) agriculteur(s) exploitant les parcelles autour de centr'alp puisse continuer à emprunter ce pont pour éviter d'emprunter la RD1085 avec des véhicules agricoles : un information au Pays Voironnais sera faite en ce sens pour que ce paramètre soit pris en compte dans le choix du scénario retenu.

Le début des travaux est estimé à avril 2022 dont le planning prévisionnel se composera ainsi :

- validation de l'avant projet => septembre 2021
- réunion publique => octobre 2021
- consultation des entreprises => décembre 2021
- notification de marché => février 2022

Descente pour terminer (en passant au monument) quartier de la Poste, Boréas, traversée à pied de la D1085 et constat de l'isolement du quartier des Balmes et nuisances sonores de la départementale et A48. (Fiches navettes 2021/06, 07, 09, 10 et 19)

-> Réponse des représentants de la Mairie :

1ère partie chemin de Boréas / route de la poste : ces voies seront limitées à 30 km/h avec panneau et marquage au sol.

2ème partie chemin de Boréas / chemin de la rubette : au vu de la configuration du site, il est difficile d'envisager un aménagement permettant de faciliter l'accès modes doux. Par ailleurs, après vérification, le parcellaire à l'est de la route de Voiron est privé : le chemin proposé par les membres du CQ pour rejoindre le chemin des balmes ne peut donc pas être aménagé.

A la rentrée de septembre une rencontre avec les animateurs et les élus référents de chaque quartier est prévue, la date leur sera communiquée prochainement, afin d'échanger ensemble sur le bon fonctionnement des prochains comités de quartier.

Nous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations et de passer de bonnes vacances.

Christine CARRARA



Adjointe en charge des mobilités
Élue référente du quartier 2

Anne PLATEL



Adjointe en charge des quartiers, du
cadre de vie et de l'espace public